

Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR 8302021 « Gîtes de Hérisson »

Compte rendu de la réunion du 06/12/2017

Participants : Cf. feuille émargement jointe.

Ordre du jour :

1. Enjeux et objectifs Natura 2000 sur le site de Hérisson
2. Bilan des actions mises en œuvre en 2015 et 2016
3. Actions engagées en 2017
4. Perspectives pour 2018
5. Validation de la composition du CoPil
6. Questions diverses

1. Enjeux et objectifs Natura 2000 sur le site de Hérisson

La commune de Hérisson abrite plusieurs colonies de reproduction de chauves-souris. La plus importante d'entre elles est constituée d'environ 250 à 500 individus, appartenant principalement à l'espèce « murin à oreilles échancrées (300 à 350 femelles dénombrées à l'origine).

Il s'agit de la plus importante colonie de reproduction connue en Auvergne pour cette espèce.

Le site Natura 2000 « Gites de Hérisson », de 254 ha est donc centré sur le bourg. Il intègre également une aire minimale de chasse des espèces le long de la rivière Aumance et des vallons forestiers proches.

M. Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Montluçon demande si des mâles sont observés au sein de cette colonie. Eloïse Durand, de Chauve-souris Auvergne, précise qu'en période de reproduction les mâles ne cohabitent pas avec les femelles et les petits. Ils occupent des gîtes à part souvent seuls ou en petits nombre ce qui les rend très difficilement identifiables.

D'autres espèces de chiroptères sont également connues sur le site Natura 2000 :

- Grand Rhinolophe
- Petit Rhinolophe
- Rhinolophe euryale
- Grand Murin
- Barbastelle d'Europe

Initialement dé signé pour la préservation des chauves-souris, ce site abrite également de nombreuses autres espèces d'intérêt communautaire dont :

- Le Lucane cerf-volant
- Le Sonneur à ventre jaune
- La Loutre d'Europe
- Le Chabot
- La Bouvière

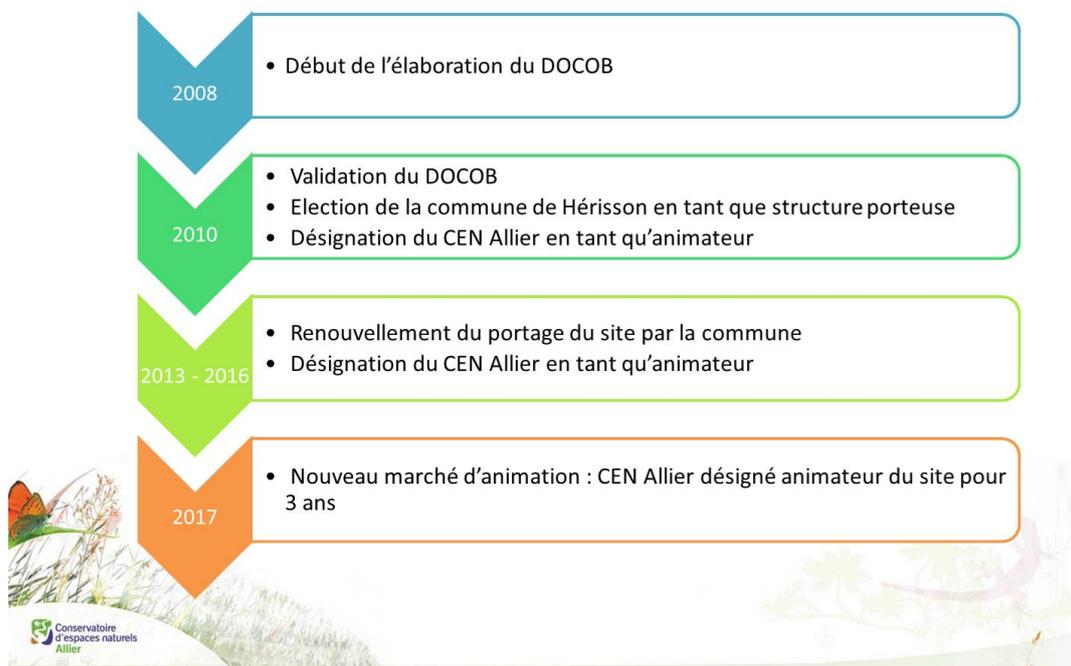
Parmi les habitats naturels présents sur le site on trouve une série d'habitats d'intérêt communautaire :

- Habitats forestiers : Frênaies ormaies atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent, Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée.
- Habitats ouverts humides : Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces, Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes.
- Habitats ouverts secs : Landes atlantiques sèches méridionales, Eboulis siliceux collinéens à montagnards des régions atlantiques et subcontinentales.

Les objectifs énoncés pour la préservation du site Natura 2000 sont :

- La préservation de chauves-souris et de leurs gîtes
- La préservation de la structure et de la qualité des territoires de chasse (Milieux bocagers, milieux forestiers et milieux aquatiques)
- La préservation des autres espèces et habitats d'intérêt communautaire

Historique du site « Gîtes de Hérisson »



2. Bilan des actions mises en œuvre en 2015 et 2016

Animation générale du programme

Outre la mise en œuvre des Comités de pilotages annuels, le CEN s'est tenu à la disposition des services de l'Etat et de la commune. Il a pu répondre aux diverses sollicitations des acteurs locaux. Le conservatoire a notamment participé à l'enquête publique pour le PPR.

Inventaires, études et suivis

Une étude a été menée sur les landes et les éboulis siliceux qui surplombent la commune. Ont été étudiés leur répartition et leur état de conservation. Des orientations de gestion ont également été formulées dans ce cadre.

Ces deux années ont également eut lieu les suivis annuels des gîtes à chauves-souris connus sur la commune.

Communication et sensibilisation

En partenariat avec l'association ADATER, le CEN Allier a proposé, en septembre 2016, une animation sur le thème du jardin au naturel.

Une balade nature a également été organisée au cours des Journées Européennes du Patrimoine.

3. Actions engagées en 2017

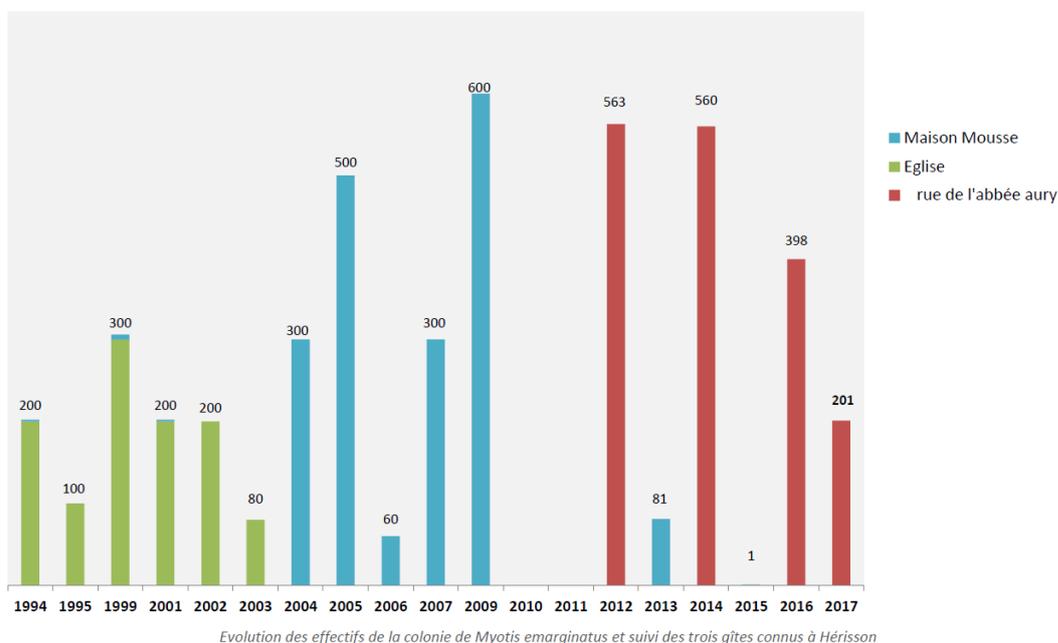
Suivi de la colonie de Murins à oreilles échancrées

La maison Mousse et l'Eglise ont été prospectées.

Environ 201 individus ont été observés à l'envol dans la rue de l'Abbé Aury (ainsi que 5 pipistrelles communes).

L'utilisation du détecteur à ultrason a permis d'identifier la présence de Noctule commune, Pipistrelle de Kuhl, Grand Rhinolophe et de Grand Murin.

Suivi des gîtes de parturition de *Myotis emarginatus* (Hérissou, 03)
Saison estivale 2017 / Site Natura 2000 FR 8302021
Chauve-Souris Auvergne, 2017



Le graphique présenté permet d'illustrer le changement de gîte de la colonie de parturition de murin à oreilles échancrées.

Il est à noter que les effectifs observés sont très variables d'une année à l'autre. La difficulté de ces dernières années réside dans le fait que le gîte installé rue de l'abbé Aury n'est pas accessible pour la réalisation des prospections (pas d'autorisation de la part du propriétaire).

L'observation est réalisée de l'extérieur, face aux lucarnes (en sorties de gîte). Or deux lucarnes existent de part et d'autre des combles. L'une est facilement observable alors que l'autre non. Selon par quelle lucarne sortent (ou non) les individus, la comptabilisation peut être plus ou moins complète. Cette année seule une sortie a pu être comptabilisée.

Communication, sensibilisation et valorisation

En 2017 deux animations ont été proposées.

Une conférence-diaporama animée par Chauve-souris Auvergne a été organisée le 28 juillet 2017.

Le 17 septembre 2017, au cours des journées Européennes du Patrimoine a eu lieu la diffusion du film « Une vie de Grand Rhinolophe » de Tanguy Stoecklé. Du fait de la météo, peu de participation a été enregistré à cet événement.

Animation générale du programme.

Un courrier d'information a été envoyé à destination des exploitants agricoles du secteur pour aborder les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc). Il n'a pas fait l'objet de retour positif.

Un article bulletin municipal a été rédigé et le site internet dédié au site Natura 2000 a été actualisé notamment avec les informations relatives à l'organisation des animations (<http://gites-herisson.n2000.fr/>)

Etude des territoires de chasse et inventaire complémentaire

L'étude a été menée par méthode de détection ultrasonore active. Cette méthode permet de détecter les chauves-souris quelque soit leur activité (chasse, transit, échanges sociaux).

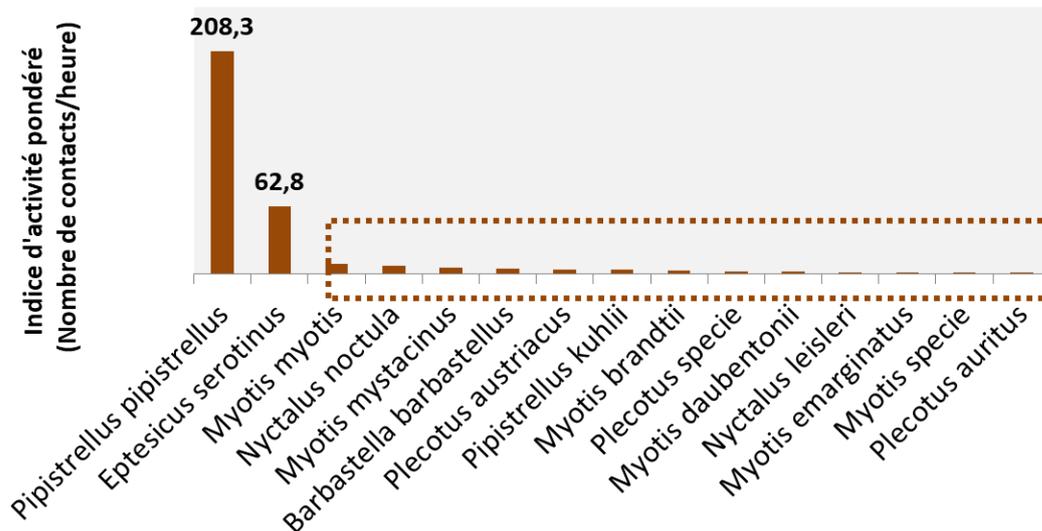
De juin à septembre 2017, 4 soirées d'écoute ont été organisées sur 4 stations de milieux très différents :

- Prairie bordée de linéaires boisés
- Fructifiée
- Parc arboré proche du bourg
- Chênaie

Eloise Durand précise qu'un milieu se révèle d'autant plus intéressant que le nombre d'individus rencontré est grand et que les chauves-souris l'utilisent longuement.

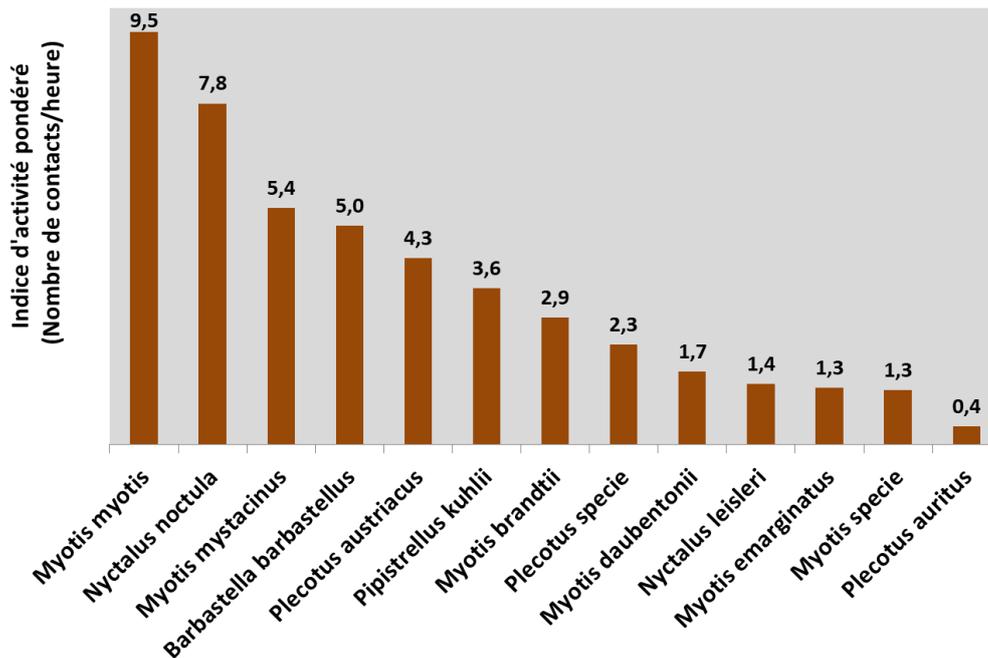


En 2017, au cours de cette étude 13 espèces ont été contactées dont 5 nouvelles espèces non encore identifiées sur le site. Ce qui amène à 17 le nombre d'espèce connues sur le site, soit 60% du cortège chiroptérologique Auvergnat.



Il est à noter que les deux espèces les plus actives au cours de l'étude, la pipistrelle commune et la sérotine commune sont des espèces très fortement impactées par les projets éoliens.

La troisième espèce la plus active, myotis myotis, le Grand murin montre un indice bien plus faible que les deux premières espèces cependant cette observation est très intéressante. En effet, les différents individus observés semblaient provenir du même endroit ce qui laisse supposer la présence d'un gîte dans le bourg pour cette espèce.



Le Murin de Daubenton a été identifié dans le pont de l'Aumance, ou il était déjà connu. En terme de comparaison des différents habitats étudiés, on note que c'est le parc arboré qui montre le plus fort indice d'activité (activité crépusculaire notamment). De très nombreuses chauves-souris de différentes espèces semblent s'y rendre en sortie de gîte et des comportements sociaux y ont été très clairement identifiés. Il s'agit donc d'un site très important à l'échelle du site Natura 2000. La chênaie est également un milieu très propice à l'activité des chauves-souris du site. Enfin malgré tout l'intérêt écologique que ces milieux recèlent, la fructicée et la prairie ne sont utilisées que plus ponctuellement pas les différentes espèces.

Enfin a été rapidement présenté le résultat cartographique de la qualification des habitats de chasse potentiels de la colonie de Murins à oreille échancrée. L'intérêt de cette carte est principalement de mettre en avant de possible fracture dans les habitats favorables à cette espèce. Par exemple, l'augmentation de la taille des parcelles agricoles, la disparition des haies sont des facteurs à même de dégrader la qualité des habitats de chasse de l'espèce (quadra indiqués en rouge ou orange...)

4. Perspectives pour 2018

Animation générale du programme

- Lien avec les services de l'Etat et la commune
- Réponse aux sollicitations des acteurs locaux
- Comités de pilotage annuels
- Saisie et mise à jour SIN 2

Communication, sensibilisation

Il est prévu de renouveler une animation, peut-être par reprogrammation du fil sur les chauves-souris, au cours des Journées Européennes du Patrimoine. 2017 sera également une année de préparation d'un projet pédagogique qui devrait ensuite être développé en 2018 avec les écoles de la commune. Presse, bulletins municipaux, sites Internet feront l'objet de nouvelles propositions d'articles.

Inventaires, études et suivis des habitats et des espèces

En 2018 seront reconduits, le suivi annuel des sites conventionnés (Eglise et Maison Mousse) et le suivi en sortie de gîte rue de l'Abbé Aury.

L'étude lancée en 2017 sur la détermination des territoires de chasses et inventaire complémentaire sera poursuivie et finalisée en 2018.

5. Validation de la composition du CoPil

Sur ce site, comme sur de nombreux sites Natura 2000, il devenait important de réactualiser l'arrêté fixant la composition du Comité de Pilotage.

La DDT présente donc ce nouvel arrêté pour validation par les membres actuels du COPIL.

Les modifications apportées (outre les questions d'homogénéisation de forme), concernent essentiellement la suppression des personnalités représentées en nom propre comme M. Maurin.

M. le Curé est également soustrait de la liste des membres du COPIL même s'il est précisé qu'en cas de sujet concernant l'Église celui-ci pourra être invité spécifiquement.

Il est également proposé de ne faire apparaître que les représentants de la profession agricole majoritaires. Mme Marcheti, précise qu'elle se renseignera mais qu'apparemment l'ensemble des syndicats agricoles cités actuellement serait membre de droit.

6. Questions diverses

La maison située au rue de l'abbé Aury est actuellement en vente. Il est craint que la colonie qui s'y est installée soit menacée dans le cas où le nouveau propriétaire, consciemment ou non, porte atteinte à l'intégrité du gîte en aménageant ou condamnant les combles.

M. le sous préfet demande s'il existe, en cas de besoins de réalisation de travaux, de moyens d'effarouchement de la colonie qui éviterait la destruction d'individus ?

Chauve-souris auvergne précise que tous travaux d'aménagement constituerai une destruction d'habitat d'espèce protégée.

Célia Marcheti confirme qu'effectivement ce type d'aménagement nécessiterai des démarches administratives de demande de dérogation à la loi, à adresser à la DREAL.

Cependant pour que ces démarches soient menées en bonne et due forme, il est primordial que l'acheteur soit averti de la présence de la colonie et des obligations qui en découlent.

M. le Sous-Préfet affirme qu'en effet il serait pertinent qu'il y ai un accompagnement du vendeur et de l'acheteur sur ce sujet.

M. le Maire précise qu'une notification est faite par la commune au notaire pour expliquer que la vente se fait au sein d'un périmètre Natura 2000.

Il est demandé au maire s'il n'est pas possible d'y adjoindre une petite information précisant la présence de la colonie au cas où la commune serait avertie de la vente.

M. le Maire précise qu'il s'agit là d'une intervention hors de son cadre de compétence communale. Il va y réfléchir mais cela semble délicat au regard du risque de faire échouer la vente.

Le CEN Allier et Chauve-souris Auvergne insistent sur le fait qu'eux peuvent mener un travail d'information et de sensibilisation de l'acheteur, mais seulement dans la mesure où la commune les tiens au courant de la vente en cours.